

Le 1^{er} août 1791 à Nogent-le-Rotrou.

Le lundi premier août 1791, la municipalité de Nogent-le-Rotrou procédait à une première enchère de l'adjudication de l'imposition foncière. Finalement elle décidait de procéder à une seconde enchère le jeudi 4 août 1791.

« Aujourd'hui premier aoust mil Sept cent quatre Vingt onze dans l'assemblée du Conseil Général convoquée aux fins de procéder à l'adjudication au rabais de l'imposition foncière aux clauses et conditions énoncées en la délibération du trente de ce mois¹, la S. Lequette procureur de la commune a requis qu'il fut donné lecture desdites Charges Clauses et conditions aux enchérisseurs [tache cachant un mot] communication prise par les enchérisseurs et lecture Faite par le Secrétaire greffier d'icelle le S. Vasseur magloire s'est offert adjudicataire aux clauses susdites moyennant la Somme de quatre Sols pour livre le S. marguerite pour deux Sols, le S. Vasseur moyennant Celle de deux Sols Six deniers, et le S. marguerite pour trois Sols, et attendu qu'il ne s'est trouve aucun autre enchérisseur, et que la Somme offerte est trop haute considerable nous avons renvoyé ladite adjudication à Jeudi prochain neuf heures du matin, ou la Seconde enchere Sera portée dont acte.

// J. crochard Proust

Maire

Baudouin	J. marguerith	Rigot	baugars
Fortin le P. ^{re} Lequette	j jallon	Noblet	
P. ^r de la C		Beaugas le jeune	
G. Salmon	A jallon	Nion » ²	

¹ En fait juillet.

² Archives municipales de Nogent-le-Rotrou, 1D1 feuillets 144 et 145.